

ADDENDA XaaS

Siemens Digital Industries Software

Le présent Addenda XaaS ("**Addenda XaaS**") est conclu entre l'entité Siemens ("**Siemens**" ou "**SISW**") et le client ("**Client**") nommé dans la Commande, et complète et modifie l'accord applicable (y compris toute condition supplémentaire applicable) entre les parties qui régissent les produits ou services de la Commande (collectivement "**Accord de base**") uniquement en ce qui concerne toute Offre identifiée comme "XaaS" dans la Commande applicable. Le présent Addenda XaaS forme, avec l'Accord de base, l'accord entre les parties et est désigné collectivement comme "**Accord**". Toute référence à l'Accord dans l'Accord de base sera réputée faire référence à l'Accord tel que défini dans le présent document. Sauf indication contraire dans le présent document, les termes en majuscules ont la signification qui leur est donnée dans l'Accord de base. En cas de conflit entre le présent Addenda XaaS et l'Accord de base, le présent Addenda XaaS prévaut. Le présent Addenda XaaS peut être accepté par signature manuelle ou signature électronique sur la Commande applicable. Si le Client n'accepte pas cet Addenda XaaS, il ne doit pas installer ou utiliser l'Offre.

1. DÉFINITIONS

"**PUA**" désigne la Politique d'utilisation acceptable de Siemens, disponible à l'adresse <https://www.siemens.com/sw-terms/aup> et intégrée au présent document par référence.

"**Services cloud**" désigne les services en ligne et les API (interfaces de programmation d'applications) basées sur le cloud associées mises à disposition par Siemens dans le cadre de l'Accord, y compris, mais sans s'y limiter, les logiciels en tant que service, les plateformes en tant que service, les services d'hébergement cloud et les services de formation en ligne, proposés seuls ou en combinaison avec le Logiciel. Les Services cloud excluent les Logiciels, le Contenu du Client et le Contenu de Tiers.

"**Contenu**" désigne les données, textes, sons, vidéos, images, modèles ou logiciels.

"**Contenu du Client**" désigne le Contenu introduit par le Client ou tout utilisateur dans les Services cloud et tout résultat généré par le Client ou tout utilisateur par l'utilisation desdits Services cloud sur la base dudit Contenu, à l'exclusion de tout Contenu de Tiers ou de tout autre Contenu détenu ou contrôlé par Siemens ou ses sociétés affiliées ou leurs concédants de licence respectifs et mis à disposition par Siemens ou ses sociétés affiliées par l'intermédiaire ou dans le cadre des Services cloud.

"**Documentation**" désigne le mode d'emploi, les supports pédagogiques, la documentation technique et fonctionnelle et les informations sur les API mis à disposition par Siemens avec l'Offre applicable, sous forme imprimée, en ligne ou intégrée dans une fonction d'aide, qui peuvent être mis à jour par Siemens périodiquement.

"**Droits**" signifie, dans le cadre d'une Offre, la licence et les types, les limites, le volume d'utilisation ou d'autres mesures ou conditions d'utilisation d'une telle Offre telle qu'elle est définie dans l'Accord ou dans la Commande applicable, y compris, sans s'y limiter, les limites ou restrictions du nombre et des catégories d'utilisateurs autorisés à utiliser ladite Offre, les zones géographiques autorisées, l'espace de stockage disponible, la puissance de calcul ou autres attributs et mesures.

"**Offre**" désigne une offre individuelle mise à disposition par Siemens, qui consiste en un ensemble de Services cloud et de Logiciels, avec tous les services de support et toute la Documentation associés, et qui est désignée dans une Commande comme "XaaS".

"**Commande**" désigne un formulaire de commande (Order Form), un Licensed Software Designation Agreement (LSDA), ou tout document de commande similaire qui (i) incorpore les conditions de l'Accord et décrit la ou les Offres commandées par le Client et les redevances associées à ces dernières, (ii) a été accepté par le Client via des signatures manuelles ou électroniques, ou via un système électronique spécifié par Siemens, et (iii) est accepté par Siemens.

"**Propriété intellectuelle de Siemens**" désigne l'ensemble des brevets, droits d'auteur, secrets commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle liés à la fourniture ou la livraison de toute Offre ou solution technique associée à une Offre ou utilisés dans celles-ci, ainsi que toute amélioration, modification ou œuvre dérivée de ce qui précède.

"**Période d'abonnement**" désigne la période spécifiée dans la Commande pendant laquelle une Offre limitée dans le temps est mise à la disposition du Client. Tout renouvellement implique une nouvelle Période d'abonnement.

"**Contenu de Tiers**" désigne le Contenu, les applications et les services appartenant à un tiers ou contrôlés par ce dernier, mis à la disposition du Client par le tiers par le biais ou en rapport avec des Services cloud.

2. UTILISATION DES OFFRES

- 2.1 **Droits d'Utilisation.** Pour les Services cloud contenus dans une Offre, Siemens accorde au Client des droits d'accès et d'utilisation non exclusifs, non transférables et limités des Services cloud à des fins commerciales internes du Client pendant la Période d'abonnement applicable, uniquement en vertu des Droits et de l'Accord. Le Logiciel et la Documentation contenus dans une Offre sont concédés sous licence au Client en vertu de la concession de licence pour le Logiciel dans l'Accord de base, sous réserve des Droits.
- 2.2 **Utilisateurs.** Le nombre et les catégories d'utilisateurs autorisés à accéder à une Offre sont définis dans les Droits. Le Client s'assurera que tout accès ou utilisation d'une Offre au nom du Client, sur invitation du Client, ou sur invitation d'un utilisateur du Client, est conforme aux obligations du Client en vertu de l'Accord. Si le Client a connaissance d'une violation du présent Accord par un utilisateur ou d'un accès non autorisé au compte d'un utilisateur, il en informera immédiatement Siemens et mettra fin à l'accès aux Offres de l'utilisateur ou du compte utilisateur concerné. Le Client est responsable de toute action ou tout défaut d'action de la part de tout utilisateur ou de toute personne utilisant ou accédant au compte d'un utilisateur dans le cadre de l'Accord. Le Client reconnaît et accepte que les utilisateurs qui soumettent des déclarations, des notifications ou des commandes à Siemens agissent pour le compte du Client. Si une société affiliée du Client accède à une Offre ou l'utilise, Siemens peut faire valoir ses droits directement auprès de cette société affiliée.

- 2.3 **Restrictions d'Utilisation Générales.** Les engagements, restrictions, limitations ou conditions énoncés dans l'Accord de base qui s'appliquent aux logiciels, aux services et à la documentation fournis par Siemens, y compris, mais sans s'y limiter, les dispositions relatives à la confidentialité (collectivement, les "**Restrictions d'utilisation**") sont réputés s'appliquer à l'utilisation par le Client des Offres (y compris les Services cloud contenus dans une Offre), et le Client s'assure que tous les utilisateurs respectent les Restrictions d'utilisation.
- 2.4 **Droits Réservés.** Tous les Logiciels, Services cloud et la Documentation non publique sont des secrets commerciaux et informations confidentielles de Siemens et de ses concédants de licence. Siemens ou ses concédants de licence conservent le titre et la propriété du Logiciel, des Services cloud, de la Documentation et de la Propriété intellectuelle de Siemens. Siemens se réserve tous les droits relatifs aux Offres et à la Propriété intellectuelle de Siemens non explicitement concédés dans l'Accord.
- 2.5 **Avant-premières.** Toutes les fonctions ou services offerts dans le cadre des Services cloud avant leur lancement général, qui sont désignés ou autrement communiqués au Client comme étant des "avant-premières", des "versions préliminaires", des "accès anticipés" ou des "versions non générales" ("**Avant-premières**"), sont fournis "EN L'ÉTAT" sans garantie, indemnité, assistance ou autre engagement. Siemens se réserve le droit de modifier, de limiter, de suspendre ou de supprimer les Avant-premières à tout moment. Le Client reconnaît que les Avant-premières ne sont pas prêtes à être utilisées en production et qu'il les utilise à ses propres risques et à sa seule discrétion.
- 2.6 **Feedback.** Si le Client fournit des idées ou des retours d'information (feedbacks) au sujet d'une Offre, notamment des suggestions de modifications ou d'améliorations, des demandes d'assistance (y compris toute information connexe) et des corrections d'erreurs (collectivement dénommées "**Feedback**"), Siemens peut utiliser ledit Feedback sans condition ni restriction.
3. **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES SERVICES CLOUD**
- Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à tous les Services cloud contenus dans une Offre :
- 3.1 **Droits.** Les Services cloud contenus dans une Offre peuvent être utilisés (i) dans le monde entier par le nombre d'utilisateurs autorisés indiqué sur la Commande relative à ces Services cloud, sous réserve des obligations du Client dans l'Accord concernant la conformité aux contrôles des exportations, et (ii) uniquement en conjonction avec le Logiciel contenu dans cette Offre. En ce qui concerne l'utilisation des Services cloud, le terme "Utilisateurs autorisés" désigne les utilisateurs autorisés à utiliser le Logiciel contenu dans une Offre en vertu de l'Accord de base, que ces utilisateurs accèdent aux Services cloud depuis les locaux du Client ou hors site, occasionnellement. Lorsque les Services cloud permettent au Client de fournir un accès à des utilisateurs supplémentaires en tant qu'"invités" (guest), cet accès d'utilisateur invité peut être fourni à toute personne qui a besoin d'accéder à ces Services cloud dans le cadre de l'activité interne du Client en tant qu'employé, client, fournisseur, consultant, agent, sous-traitant ou autre partenaire commercial du Client, sous réserve des restrictions d'accès par les concurrents de Siemens, le cas échéant. Les utilisateurs invités seront considérés comme des utilisateurs autorisés en vertu de l'Accord, mais ne compteront pas dans le nombre limité d'utilisateurs autorisés indiqué dans la Commande pour l'abonnement. Dans tous les cas, chaque utilisateur doit être un utilisateur autorisé spécifique identifié par son nom. Le Client peut réattribuer chaque droit d'accès et d'utilisation des Services cloud d'un utilisateur autorisé à un autre utilisateur autorisé au sein de la même catégorie de droits une fois par mois calendaire. Des limitations d'utilisation supplémentaires peuvent s'appliquer à l'utilisation des Services cloud par le Client, qui peuvent être techniquement appliquées via les paramètres des Services cloud.
- 3.2 **Contrats de Niveaux de Service.** Le support technique de Siemens pour les Services cloud et les niveaux de service applicables sont régis par le Cadre de support et de niveau de service en cloud disponible à l'adresse suivante <https://www.siemens.com/sw-terms/sla>, inclus dans les présentes par référence. Le support technique et les niveaux de service ne sont pas applicables aux Services cloud utilisés conjointement avec les Logiciels pour lesquels les services de maintenance ou de support ne sont plus fournis.
- 3.3 **Modification des Services Cloud.** Les Services cloud peuvent être modifiés, interrompus ou remplacés par Siemens périodiquement. Pendant la Période d'abonnement, Siemens ne dégradera pas substantiellement les caractéristiques ou fonctionnalités essentielles des Services cloud ou n'interrompra pas ces derniers sans mettre à disposition des Services cloud de substitution, sauf si cela s'avère nécessaire pour répondre (i) à de nouvelles exigences légales, (ii) à des changements imposés par les fournisseurs ou sous-traitants de Siemens (par exemple, la fin de la relation de Siemens avec un fournisseur de logiciels ou de services nécessaires à la fourniture desdits Services cloud) ou (iii) à des risques de sécurité impossibles à résoudre de manière raisonnable d'un point de vue commercial. Siemens informera le Client d'une telle dégradation substantielle ou d'une interruption des Services cloud dès que cela sera raisonnablement possible, et le Client pourra résilier la Commande relative à l'Offre applicable en fournissant une notification écrite à Siemens dans les 30 jours suivant la réception par le Client de la notification de dégradation ou d'interruption. En cas de résiliation ou d'interruption des Services cloud, Siemens remboursera tous les montants pré-payés au titre de l'Offre concernée au prorata de la Période d'abonnement restante pour cette Offre.
- 3.4 **Utilisation des Services de Messagerie.** Le Client peut utiliser les Services cloud pour envoyer des e-mails ou d'autres messages aux utilisateurs et à des tiers. Le Client est seul responsable de ces messages et de leur contenu. Les messages peuvent être bloqués, retardés ou empêchés d'être délivrés par les serveurs de destination et pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de Siemens, et il n'est pas garanti que les messages atteignent leur destinataire dans un délai donné.
- 3.5 **Hors Périmètre.** Toute relation contractuelle concernant le Contenu tiers est établie uniquement entre le Client et le fournisseur tiers concerné et peut être régie par des conditions distinctes mises à disposition par Siemens avec le Contenu tiers, ou dans le cadre de ce Contenu tiers. Siemens n'assume aucune responsabilité quant au Contenu tiers ou à l'utilisation de ce contenu par le Client. Les Services cloud excluent spécifiquement (i) l'accès à Internet ou à tout autre réseau, (ii) la connectivité appropriée ou toute autre ressource nécessaire pour accéder aux Services cloud ou les utiliser, et (iii) la transmission du Contenu vers et depuis la sortie du réseau étendu (wide area network) des data centers utilisés par Siemens pour fournir les Services cloud.
- 3.6 **Politique d'Utilisation Acceptable; Indemnité.** Le Client respectera et veillera à ce que tous les utilisateurs des Offres respectent les dispositions de la PUA. Le Client s'engage à indemniser Siemens, ses sociétés affiliées, ses sous-traitants et leurs représentants en cas de réclamation, de tout dommage, de toute amende et de tous frais (y compris les honoraires et frais d'avocat) liés de quelque manière que ce soit (i) à une violation de la PUA par le Client ou tout utilisateur, (ii) à toute violation des lois, règlements ou droits d'autrui résultant de l'utilisation de toute Offre par le Client ou un utilisateur, ou (iii) au Contenu du Client.

3.7 **Propriété et Utilisation du Contenu du Client.** Siemens n'acquiert aucun titre ou droit de propriété sur le Contenu du Client en vertu de l'Accord. Siemens et ses sous-traitants n'utiliseront le Contenu du Client que dans le but de fournir les Offres, ou dans la mesure où l'Accord le permet ou si les parties en conviennent autrement. Le Client est responsable du contenu, de la gestion, du transfert, de l'utilisation, de l'exactitude et de la qualité du Contenu du Client et des moyens par lesquels il acquiert ledit Contenu du Client. Siemens recommande au Client de confirmer la zone géographique dans laquelle le Contenu du client sera stocké, qui peut se situer en dehors du pays dans lequel le Client est situé. Le Client s'assurera que le Contenu du Client peut être traité et utilisé comme prévu par l'Accord sans enfreindre aucun droit d'autrui ou autre législation ou règlement.

3.8 **Protection du Contenu du Client.** Les Services cloud seront fournis à l'aide de processus et de mesures de protection conçus pour protéger l'intégrité et la confidentialité du Contenu du Client, y compris le chiffrement des données en transit et au repos. Le Client garde la responsabilité de la prise de mesures appropriées concernant la protection, la suppression et la récupération du Contenu du Client, y compris en conservant des copies de sauvegarde. Certains Services cloud peuvent fournir des fonctionnalités qui permettent au Client de partager le Contenu du Client avec des tiers ou de rendre le Contenu du Client public grâce à l'utilisation de certains Services cloud. Si le Client choisit d'utiliser ces fonctionnalités, le Contenu du Client peut être consulté, utilisé et partagé par les tiers auxquels le Client fournit cet accès ou avec lesquels il partage ce Contenu, et le choix du Client d'utiliser ces fonctionnalités est à sa seule discrétion et à ses risques.

4. DONNÉES

4.1 **Sécurité et Confidentialité des Données.** Chaque partie se conformera aux lois applicables en matière de confidentialité des données régissant la protection des données à caractère personnel dans le cadre de leurs obligations respectives au titre de l'Accord. Lorsque Siemens agit en tant que sous-traitant des données personnelles fournies par le Client, les Dispositions en matière de confidentialité des données disponibles à l'adresse suivante <https://www.siemens.com/dpt/sw>, y compris les mesures techniques et organisationnelles qui y sont décrites, s'appliquent à l'utilisation de l'Offre concernée et sont intégrées aux présentes à titre de référence.

4.2 **Informations Système.** Siemens et ses sociétés affiliées, ainsi que leurs sous-traitants peuvent recueillir et obtenir des informations, des statistiques et des métriques concernant l'utilisation, l'exploitation, l'assistance et la maintenance des Offres ou du Contenu du Client (collectivement dénommées "Informations système") et peuvent utiliser les Informations système pour assister, maintenir, surveiller, exploiter, développer et améliorer leurs produits et services ou faire valoir leurs droits, à condition que les Informations système dérivées du Contenu du Client soient regroupées avec d'autres informations, de sorte que le Contenu du Client original ne soit pas identifiable. Siemens peut divulguer des Informations système à un partenaire autorisé par Siemens uniquement dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire pour que ce partenaire remplisse ses obligations d'assistance envers le Client. Afin de déterminer l'utilisation non autorisée des Licences logicielles, Siemens se réserve le droit d'intégrer un mécanisme de rapport dans le Logiciel.

5. GARANTIES ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ

5.1 **Garantie.** Siemens garantit que les Services cloud fonctionneront conformément aux caractéristiques et fonctionnalités décrites dans la Documentation. Dans la mesure où la législation en vigueur le permet, et constituant l'entière responsabilité de Siemens et le seul et unique recours du Client en cas de violation de la présente garantie, Siemens peut, à son choix, (i) mettre en œuvre des efforts commerciaux raisonnables pour restaurer les Services cloud non conformes, afin qu'ils soient conformes à la présente garantie ou, (ii) si une telle restauration n'est pas raisonnable d'un point de vue commercial, résilier la Commande relative à l'Offre non conforme et rembourser les frais réglés d'avance au titre de cette Offre au prorata de la Période d'abonnement restante pour cette Offre. La garantie des Services cloud exclut (a) les Avant-premières et toute Offre fournie gratuitement, et (b) les questions, problèmes ou défauts découlant du Contenu du Client, du Contenu de Tiers ou de l'utilisation des Services cloud non conforme aux conditions de l'Accord. La garantie du Logiciel spécifiée dans l'Accord de base s'applique au Logiciel contenu dans une Offre, étant entendu que si Siemens choisit d'exiger le retour du Logiciel comme solution à une réclamation valide au titre de la garantie du Logiciel, le remboursement associé du Client consistera en tous les frais payés d'avance pour l'Offre applicable, au prorata de la Période d'abonnement restante pour cette Offre.

5.2 **Exclusions.** Siemens n'accorde que les garanties limitées expressément mentionnées dans l'Accord et exclut toute autre garantie, y compris, sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Siemens ne garantit pas que (i) les erreurs signalées seront corrigées ou que les demandes d'assistance seront résolues de manière à répondre aux besoins du Client, (ii) les Offres ou tout Contenu de Tiers seront ininterrompus, exempts d'erreurs, sûrs, tolérants aux pannes ou exempts de composants nocifs, ou que (iii) l'ensemble des Contenus, et notamment le Contenu du Client et le Contenu de Tiers, sera protégé ou ne sera pas autrement perdu ou endommagé. Les déclarations concernant les Offres, les fonctions ou la fonctionnalité incluses dans les communications avec le Client constituent des informations techniques, et non une garantie.

Le Client est responsable de l'évaluation de l'adéquation de chaque Offre à l'utilisation prévue par le Client, de la sélection de l'Offre nécessaire à l'obtention des résultats prévus par le Client, et de l'utilisation de l'Offre. En utilisant une Offre, le Client convient que cette Offre répond aux exigences du Client en matière de conformité à la législation en vigueur. Le Client obtiendra, à ses frais, tous les droits, consentements et autorisations des fournisseurs de logiciels et des prestataires de services utilisés par le Client dans le cadre de toute Offre, nécessaires à une telle utilisation. Le Client convient que les Commandes ne sont pas subordonnées à des caractéristiques ou fonctionnalités futures des Offres.

6. **LIMITE DE RESPONSABILITÉ.** Les exclusions de responsabilité et les délais de réclamation prévus dans l'Accord de base s'appliquent aux Offres fournies par Siemens en vertu de l'Accord. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité globale de Siemens et de ses sociétés affiliées, ainsi que de leurs dirigeants, administrateurs, concédants de licence, sous-traitants et représentants respectifs, liée de quelque manière que ce soit à toute Offre, est limitée aux frais payés à Siemens pour l'Offre qui a donné lieu à la mise en cause au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement le premier événement donnant lieu à la réclamation, à condition que la responsabilité globale pour toute Offre ne dépasse pas le montant payé pour cette Offre pendant la durée de l'abonnement, quelle que soit la forme d'action, qu'elle soit fondée sur le contrat, la loi, un délit (y compris la négligence) ou autre. La limitation qui précède ne s'appliquera pas dans la mesure où la responsabilité ne peut être limitée conformément à la loi applicable.

7. RENOUELEMENT, SUSPENSION, RÉILIATION

- 7.1 **Abonnement et Renouvellements.** Si cela est mentionné sur la Commande ou si les parties en conviennent par écrit ou dans un système électronique mis à disposition par Siemens, la Période d'abonnement pour l'Offre payante concernée sera automatiquement renouvelée pour des Périodes d'abonnement successives, à moins que l'une des parties ne notifie à l'autre qu'elle a choisi de ne pas renouveler son abonnement au moins 60 jours avant la fin de la Période d'abonnement en cours. Toute Période d'abonnement renouvelée sera de la même durée que la période précédente, ou de 12 mois, la durée la plus longue des deux étant retenue. Si l'Accord ou la Commande applicable à l'Offre incorpore des conditions en ligne par référence, les conditions en ligne alors en vigueur s'appliqueront à la Période d'abonnement renouvelée. Les frais dus pour toute Période d'abonnement renouvelée seront les mêmes que ceux en vigueur à la fin de la Période d'abonnement précédente, à moins que (i) Siemens n'informe le Client de la modification future desdits frais au moins 90 jours avant la fin de la Période d'abonnement en cours ou que (ii) les frais associés à la ou aux Périodes d'abonnement renouvelées soient spécifiés dans la Commande.
- 7.2 **Suspension.** Siemens peut immédiatement suspendre ou limiter l'accès du Client ou de tout utilisateur aux Offres et l'utilisation de ces dernières, en totalité ou en partie (i) si Siemens estime raisonnablement que l'utilisation de l'Offre présente un risque pour sa propre sécurité, celle de Siemens ou d'un tiers, ou engage la responsabilité de Siemens ou d'un tiers, (ii) si le Client enfreint substantiellement l'Accord, ou (iii) en cas de survenance de l'une des circonstances qui donnent à Siemens le droit de procéder à une résiliation immédiate en vertu de la Section 7.3. La suspension ou la limitation ne limite en aucun cas tous les autres droits dont dispose Siemens en vertu de l'Accord, ne libère pas le Client de l'obligation de payer les frais et est levée lorsque la raison de cette suspension ou de cette limitation n'existe plus.
- 7.3 **Résiliation.** Aucune des parties ne résiliera une Commande pour des raisons de convenance pendant la Période d'abonnement applicable. Chacune des parties peut résilier une Commande pour une Offre basée sur une Période d'abonnement particulière avec effet immédiat en cas de violation substantielle de l'Accord par l'autre partie non corrigée pendant une période de 30 jours à compter de la réception de la notification spécifiant la violation ; sous réserve que ladite résiliation ne concerne l'Offre affectée par la violation. Siemens peut immédiatement résilier une ou la totalité des Commandes ou l'Accord moyennant la notification au Client en cas d'installation ou d'utilisation non autorisée du Logiciel Siemens par le Client, le dépôt de bilan de ce dernier ou de procédure de faillite à son encontre, de cessation d'activité du Client, de toute violation par le Client des Sections suivantes 2, 3.6, ou 8, ou des dispositions en matière de confidentialité et d'accessibilité de l'Accord de base, ou pour se conformer à la législation en vigueur ou aux demandes des autorités gouvernementales.
- 7.4 **Effet de l'Expiration ou de la Résiliation.** À l'expiration de la Période d'abonnement applicable ou à la résiliation de toute Commande relative à une ou plusieurs Offres ou de l'Accord pour quelque raison que ce soit, les droits du Client à accéder, utiliser ou recevoir la ou les Offres concernées seront automatiquement résiliés. Le Client cessera immédiatement d'utiliser la ou les Offres concernées, retirera et détruira tous les Logiciels et Informations à caractère confidentiel de Siemens en relation avec ladite Offre en sa possession ou son contrôle, et certifiera par écrit à Siemens ce retrait et cette destruction. Le Client peut récupérer le Contenu du Client disponible au téléchargement pendant une période de 30 jours après l'expiration ou la résiliation, à condition que le Client soit en conformité avec l'Accord et s'acquitte de l'ensemble des frais applicables. Après cette période, l'ensemble du Contenu du Client peut être supprimé. La résiliation de l'Accord ou de toute Commande d'une ou de plusieurs Offres ne libérera pas le Client de son obligation de payer la totalité des frais énoncés dans une Commande, lesquels seront dus et payables immédiatement à la résiliation. En cas de résiliation par le Client pour une violation matérielle de Siemens en vertu de la Section 7.3, Siemens remboursera une part raisonnable des frais versés au préalable au titre de l'Offre concernée au prorata de la Période d'abonnement restante pour ladite ou lesdites Offres. Les Sections 2.3, 2.4, 2.6, 3.6, 4.2, 5.2, 6, 7.4, 8 et 9 restent en vigueur à la résiliation de l'Accord, ainsi que toutes les autres dispositions de l'Accord de base qui sont spécifiées comme restant en vigueur à la résiliation.

8. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS ET RESPECT DES SANCTIONS

- 8.1 **Général.** Le Client doit se conformer à l'ensemble des sanctions, embargos et contrôles, lois et règlements applicables en matière d'exportation et de réexportation, et, en tout état de cause, à ceux de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et de toute juridiction localement applicable (collectivement, les "**Règlements d'exportation**").
- 8.2 **Vérifications pour les Biens et Services.** Avant toute transaction du Client concernant des biens (y compris le Matériel, la Documentation et la technologie) livrés par Siemens, ou des services (y compris les Services professionnels, la maintenance et l'assistance technique) fournis par Siemens à un tiers, le Client doit vérifier et certifier par des mesures appropriées que (i) l'utilisation, le transfert ou la distribution par le Client de ces biens et services, le courtage de contrats ou la fourniture d'autres ressources économiques en rapport avec les biens et services n'enfreint aucune réglementation en matière d'exportation, en tenant compte également des interdictions de contourner ces réglementations (ex : par détournement injustifié) ; (ii) les biens et services ne sont pas destinés ou fournis à des fins non civiles interdites ou non-autorisées (ex : armements, technologie nucléaire, armes ou tout autre usage dans le domaine de la défense et militaire) ; et (iii) le Client a vérifié toutes les parties directes et indirectes impliquées dans la réception, l'utilisation, le transfert ou la distribution des biens et services par rapport à toutes les listes de parties restreintes applicables des règlements d'exportation concernant le commerce avec les entités, les personnes et les organisations qui y sont énumérées.
- 8.3 **Utilisation Non Acceptable du Logiciel et des Services Cloud.** Le Client ne doit pas, à moins que cela ne soit autorisé par les Règlements d'exportation ou les licences ou approbations gouvernementales respectives, (i) télécharger, installer, accéder ou utiliser les Services cloud à partir de ou dans tout endroit interdit par ou soumis à des sanctions globales ou des exigences de licence conformément aux Règlements d'exportation ; (ii) accorder l'accès, transférer, (ré)exporter (y compris toute (ré)exportation présumée) ou mettre autrement à disposition les Services cloud à toute entité, personne ou organisation identifiée sur une liste de parties restreintes des Règlements d'exportation, ou détenue ou contrôlée par une partie répertoriée ; (iii) utiliser les Services cloud à toute fin interdite par les Règlements d'exportation (par exemple, l'utilisation en rapport avec l'armement, la technologie nucléaire ou les armes) ; (iv) télécharger sur la plateforme des Services cloud tout Contenu du Client, sauf s'il est non contrôlé (par exemple, dans l'UE : AL = N ; aux États-Unis : ECCN = N ou EAR99) ; ou (v) faciliter l'une des activités susmentionnées pour tout utilisateur. Le Client doit fournir à tous les utilisateurs toutes les informations nécessaires pour assurer le respect des Règlements d'exportation.

- 8.4 **Développement de Semi-conducteurs.** Le Client n'utilisera pas, sans l'autorisation écrite préalable de Siemens, les Offres pour le développement ou la production de circuits intégrés dans une installation de fabrication de semi-conducteurs située en Chine et répondant aux critères spécifiés dans les U.S. Export Administration Regulations, 15 C.F.R. 744.23.
- 8.5 **Interdiction de (Ré)Exportation vers la Russie ou la Biélorussie.** Le Client a l'interdiction d'exporter ou de réexporter, directement ou indirectement, vers la Fédération de Russie ou la Biélorussie, ou en vue d'une utilisation en Fédération de Russie ou en Biélorussie, les Offres fournies par Siemens dans le cadre du présent Accord. Le Client fera tout son possible pour s'assurer que l'objet de la présente Section n'est pas contrecarré par des tiers, y compris des partenaires de solutions autorisés. Le Client mettra en place et maintiendra un mécanisme de surveillance adéquat afin de détecter tout comportement de tiers qui irait à l'encontre de l'objet du présent paragraphe.
- 8.6 **Informations.** À la demande de Siemens, le Client lui fournira rapidement toutes les informations relatives aux utilisateurs, à l'utilisation prévue et au lieu d'utilisation ou à la destination finale (dans le cas du Matériel, de la Documentation et de la technologie) des Offres. Le Client informera Siemens avant de lui divulguer toute information liée à la défense ou nécessitant un traitement contrôlé ou spécial en vertu des réglementations gouvernementales applicables et utilisera les outils et méthodes de divulgation spécifiés par Siemens.
- 8.7 **Indemnisation.** Le Client s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité Siemens, ses sociétés affiliées, ses sous-traitants et leurs représentants en cas de réclamation, dommage, amende et frais (y compris les honoraires et frais d'avocat) liés de quelque manière que ce soit au non-respect par le Client de la présente Section 8, y compris la violation ou supposée violation par le Client, ses utilisateurs et des partenaires commerciaux tiers de tout Règlement d'exportation et le Client indemnifiera Siemens de toutes les pertes et dépenses qui en résultent.
- 8.8 **Réserve.** Siemens n'est pas tenu de respecter le présent Accord si cette exécution est empêchée par des obstacles résultant d'exigences nationales ou internationales en matière de commerce extérieur nationaux ou internationaux ou d'exigences douanières, ou encore d'embargos ou d'autres sanctions. Le Client reconnaît que Siemens peut être obligé, en vertu des Règlements d'exportation, de limiter ou de suspendre l'accès du Client et/ou des utilisateurs aux Offres.
9. **NOTIFICATIONS.** Siemens peut notifier le Client en vertu de l'Accord (i) en publiant une notification sur les Services cloud ou sur le compte d'utilisateur administratif que le Client maintient auprès de Siemens pour gérer les abonnements aux Offres la ("**Console d'abonnement**"), (ii) en envoyant un e-mail ou un SMS à l'adresse ou au numéro de contact fourni par le Client pour les contacts professionnels ou à la Console d'abonnement alors associée, ou (iii) en envoyant un e-mail aux utilisateurs concernés. Il est de la responsabilité du Client de se connecter régulièrement aux Services cloud et à la Console d'abonnement et de toujours fournir à Siemens les adresses électroniques actuelles des représentants du Client. Si le Client ne se conforme pas à cette obligation ou si la réception d'une notification par le Client échoue en raison de problèmes techniques liés à l'équipement ou aux services sous le contrôle du Client ou de ses sous-traitants, les notifications seront réputées avoir été fournies au Client trois jours après la date de ladite notification. Nonobstant ce qui précède, les notifications concernant les réclamations ou les litiges seront toujours envoyées à l'adresse de la partie indiquée dans la Commande concernée. Une partie peut modifier son adresse de réception d'un avis en remettant un avis écrit à l'autre partie.